



GROUPE ORNITHOLOGIQUE DU ROUSSILLON

Groupe d'étude sur l'Écologie et la Protection des Oiseaux et de la Faune sauvage
dans les Pyrénées-Orientales

Membre de France Nature Environnement – Languedoc Roussillon
Membre d'Occ'Nat : Union des Associations Naturalistes d'Occitanie

Monsieur François de Rugy
Ministre d'État
Ministre de la Transition Écologique et Solidaire
246 Boulevard Saint Germain
75007 Paris

Perpignan, le 27 novembre 2018

Objet : Demande de classement du Grand Tétras comme espèce protégée

Monsieur le Ministre de la Transition écologique et solidaire,

Le Conseil d'État vient de rendre une décision qui fera date. Le Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR), association qui œuvre en faveur de la protection de la faune sauvage et de ses habitats dans le département des Pyrénées-Orientales, se bat depuis plusieurs années pour la sauvegarde du Grand Tétras. Suite à son action et à l'issue de cinq années de procédure, le Conseil d'État, dans sa décision du 21 novembre 2018, confirme que le prélèvement, ne serait-ce que d'un seul spécimen, est de nature à compromettre les efforts de conservation de l'espèce. Le Grand Tétras est en effet une espèce vulnérable et classée comme telle sur la Liste rouge des espèces menacées en France.

Cet oiseau emblématique de nos montagnes est menacé sur l'ensemble de son aire de répartition en Europe occidentale. En France, il a disparu des Alpes au début des années 2000. Dans le Jura et les Vosges, la situation de l'espèce est très inquiétante avec une baisse continue des effectifs au cours des dernières décennies. Dans les Pyrénées, la diminution des effectifs est estimée à près de 75 % depuis les années 1960. Cette grande vulnérabilité de l'espèce a été prise en compte depuis longtemps par nos voisins européens. Le Grand Tétras est une espèce protégée en Suisse depuis 1971 et en Espagne depuis 1986. En Andorre, la chasse est interdite depuis 1965 et l'espèce est protégée depuis 2001. Car la chasse est un facteur de mortalité important pour une espèce déjà fragilisée par de nombreuses menaces.

Ainsi, ce jugement sans précédent vient en couronner bien d'autres : depuis 2011, dans les autres départements de la chaîne pyrénéenne, près de quarante procédures ont donné raison aux associations de protection de la nature.

La France engage pourtant des moyens, des fonds publics, pour la préservation du Grand Tétras par la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale en faveur de l'espèce. Mais dans le même temps, et malgré la situation alarmante de l'espèce, son déclin avéré, elle en permet la chasse.

Une ambiguïté que vos prédécesseurs n'ont cessé d'entretenir puisqu'ils ont à chaque fois contesté les jugements qui étaient favorables aux associations de protection de la nature. En 2015, dans la procédure qui nous concerne, le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de

l'Énergie, à l'époque dirigé par Ségolène Royal, avait saisi la Cour Administrative d'Appel de Marseille pour faire casser le jugement obtenu par le GOR en première instance, qui annulait l'autorisation de tir d'un spécimen délivrée par le Préfet des Pyrénées-Orientales. En 2017, débouté, le Ministère, cette fois avec Nicolas Hulot à sa tête, a formé un pourvoi devant le Conseil d'État pour faire casser la décision de la Cour d'Appel, alors que le GOR avait expressément sollicité auprès du Ministre l'abandon de ce pourvoi. En vain. Une position pour le moins incompréhensible de la part du Ministère de l'écologie. La suite donnera logiquement et définitivement raison au GOR.

Il est donc grand temps de mettre les actes en cohérence avec les discours. À l'aube de la sixième extinction de la biodiversité, au moment où tous les voyants sont au rouge, où l'ensemble de la communauté scientifique alerte sur l'effondrement des populations, il est temps de réaliser un acte fort... et simple à la fois : classer cet oiseau si emblématique sur la liste des espèces protégées en France et en interdire la chasse, sous peine de condamner cette espèce à terme.

Monsieur le Ministre, vous avez ce pouvoir. Il est de votre devoir d'entendre les conclusions de la justice de notre pays et de faire du Grand Tétraz le symbole d'une nouvelle politique de protection de la nature.

En attendant une réaction claire, symbolique et efficace pour la biodiversité, recevez Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

*Pour le Groupe Ornithologique du Roussillon,
Joseph Hiard, Président*